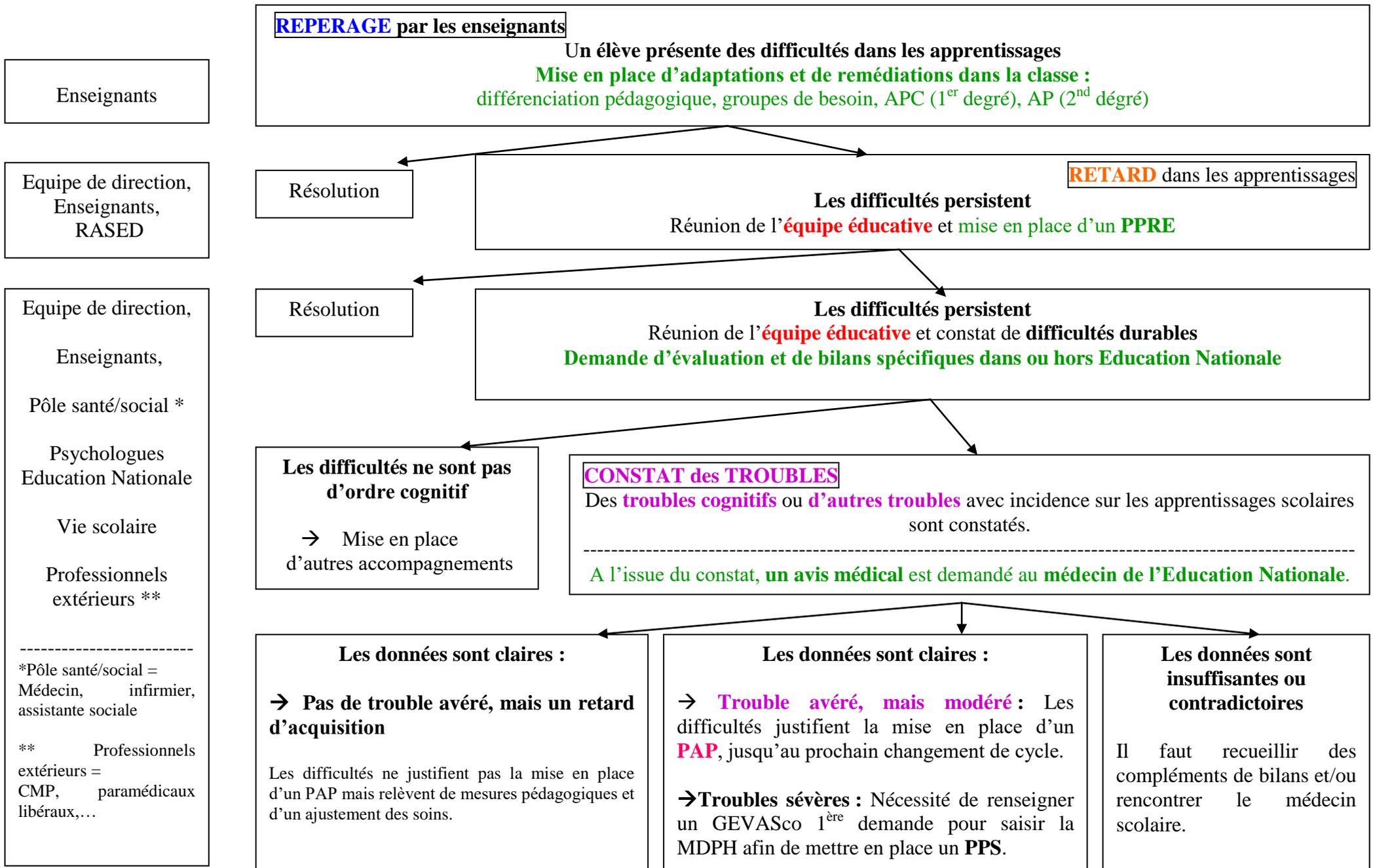


Document d'accompagnement à la mise en œuvre du **Plan d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P)**

En application du décret 2014-1377 du 18 novembre 2014 et de la circulaire 2015-016 du 22 janvier 2015

La famille ou les représentants légaux doivent être informés des difficultés scolaires et systématiquement associés aux différents dispositifs proposés à l'élève.



➤ Quelques repères : du retard au trouble ; du repérage au diagnostic

Le RETARD	Le TROUBLE
<p>On entend par retard un décalage chronologique dans l'acquisition d'une fonction, décalage par rapport à des normes attendues pour l'âge. Le retard sous-entend rattrapage et évolution vers la normalisation. L'enfant progresse et l'écart de ses acquisitions par rapport à sa classe d'âge diminue.</p>	<p>Le trouble se définit comme la non-installation ou la désorganisation d'une fonction. Dans le cadre développemental, la mise en place de cette fonction est perturbée. La confusion entre trouble et retard est entretenue par le fait qu'au départ, l'un des premiers signes du trouble est un retard d'acquisition. Dans le cas du TROUBLE, l'enfant progresse mais l'écart de ses acquisitions reste significatif par rapport à sa classe d'âge. Le TROUBLE se manifeste également par des formes déviantes, le non-respect des stades d'acquisition. Le CONSTAT des TROUBLES peut être réalisé par un personnel médical et/ou paramédical.</p>

LE REPERAGE	Le DEPISTAGE	Le DIAGNOSTIC
<p>A l'école, le repérage incombe aux enseignants qui se doivent d'identifier au sein du groupe classe, les enfants en difficulté d'apprentissage.</p>	<p>Le dépistage systématique revient aux services médicaux, dépistage qui repose sur une formation spécifique et l'utilisation d'outils validés et étalonnés pour identifier le type de difficultés d'apprentissage.</p>	<p>Le diagnostic est posé exclusivement par un médecin. Il relève d'une démarche pluridisciplinaire.</p>

➤ Pour aller plus loin :

<http://eduscol.education.fr/pid32669/le-plan-d-accompagnement-personnalise.html>

<http://eduscol.education.fr/cid84599/l-ecole-inclusive.html>